



**N°21**  
**11/09/2018**



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Philippe PENICHO

**FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

Suppléance : **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

#### Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

#### Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000

LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle  
autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine**

**Grandes cultures N°X**

**du JJ/MM/2018 »**



## Edition Limousin

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Colza

- **Stades phénologiques** : les colzas sont au stade « semis germination » BBCH 00-05 à « cotylédons 1 feuille » BBCH 10-11
- **Colza associé à un couvert de légumineuses gélives** : attention, trop tard pour l'implantation !
- **Limaces** : penser à piéger avant le semis. Risque nul actuellement.
- **Altises** : surveillez vos parcelles dès la levée afin de détecter la présence d'altises. Nous sommes actuellement dans la période à risque, les conditions climatiques actuelles étant favorable, d'autant plus que le développement du colza est faible.
- **Tenthredès de la rave** : surveillez vos parcelles dès la levée.

Le réseau des parcelles de référence Colza Limousin, pour la campagne 2018-2019, est en cours de mise en place.

## • Stades phénologiques et observations du réseau



Crédit photo : CDA 87 V. LACORRE

Sur le territoire Limousin, les semis de colza ont démarré. Mais les conditions climatiques et les sols très secs, freinent la mise en place ...

Les colzas sont au stade « semis germination » BBCH 00-05 à « cotylédons 1 feuille » BBCH 10-11.

	semis	Variétés	Stade	Limaces (pièges)	Altises piégées (cuvette)	Frequence (% plantes touchées)			
						Dégâts deTenthrede	Dégâts limaces	Morsures altises	Pucerons verts
87-Nexon	24/08/2018	Temptation	cotylédons		0	0%	0%	0%	0%
23-St Priest La Plaine	24/08/2018	ES Mambo	germination						
87-Dompierre Les Eglises	24/08/2018	DK immaret	cotylédons		0	0%	0%	0%	0%
23-Evaux Les Bains	25/08/2018	DK exception	cotylédons		0	0%	0%	0%	0%
87-St Junien Les Combes	06/09/2018	KWS Cristiano	semis						

## • Colza associé à un couvert de légumineuses gélives

### Quels intérêts :

**Augmentation de la production de biomasse** et d'azote grâce à l'association de légumineuses gélives.

**Meilleur contrôle des adventices**, les légumineuses associées ont peu ou pas d'impact sur les levées d'adventices, mais contribuent à limiter leur développement du fait d'un supplément de production de biomasse. L'effet est particulièrement intéressant quand la biomasse aérienne colza + couvert associé dépasse 1,5 kg/m<sup>2</sup> en entrée d'hiver. Le résultat attendu est le maintien de la maîtrise des adventices avec un programme désherbage réduit par rapport à un colza seul.

**Réduction des dégâts d'insectes d'automne** (charançon du bourgeon terminal et grosse altise), amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'azote. Les légumineuses associées au colza, et notamment les féveroles, contribuent à réduire les dégâts des larves de charançon du bourgeon terminal et de grosse altise, d'autant plus que la biomasse colza + couvert associé est élevée.

## **Conditions de réussite :**

Cette **association colza-légumineuse est adaptée aux situations à faible disponibilité en azote**, dans l'ouest et le centre de la France en particulier. L'intérêt est plus limité lorsque la disponibilité en azote au semis est forte (apports de fertilisants organiques, précédents protéagineux, reliquats post-récolte élevés...).

**Proscrire les parcelles à risque élevé en adventices dicotylédones précoces** (ex. ravenelles) si aucun autre levier adapté n'est mobilisé. En effet, les programmes désherbage à appliquer dans ces situations occasionnent des phytotoxicités sur les légumineuses associées et réduisent leur intérêt.

La **bonne levée du colza** conditionne la réussite de l'association. Avancer le semis du colza de 4-5 jours par rapport aux dates normales, pour laisser le temps aux deux cultures de se développer et pour augmenter la sensibilité du couvert au gel. Pour le territoire Limousin, la période de semis conseillée pour cette association colza légumineuses est du 20 août au 1<sup>er</sup> septembre.



***Au 10 septembre, nous déconseillons cette pratique.***

- **Les dégâts de limaces doivent s'anticiper**

C'est au moment de la levée que le colza est le plus vulnérable. Une simple averse de pluie, si le temps reste couvert, peut déclencher une activité des limaces et permettre des déplacements en surface du sol au plus mauvais moment.

Seule une bonne connaissance de l'historique des parcelles et des observations régulièrement réalisées en périodes à priori favorables à l'activité des limaces permet de se faire une idée du niveau de risque lié à une parcelle.

Les limaces les plus nuisibles sont les limaces grises (ou loches) et les limaces noires (ou horticoles).

Les limaces grises (photo de gauche) : 40 à 50 mm de long. Couleur variant du beige au brun, mouchetée de fines taches sombres. 1 à 2 générations par an (voir plus), ponte de 300 oeufs et espérance de vie de 9 à 13 mois.

Les limaces noires (photo de droite) : 30 à 40 mm de long. Couleur bleu-noire. Face ventrale jaune orange ou blanchâtre. Présence sur chaque côté du corps d'une bande latérale sombre. Son activité est moins superficielle que celle de la limace grise. 1 à 2 générations par an, ponte 150 à 200 oeufs et espérance de vie de 7 à 12 mois.



Photo : Terres Inovia



Photo : Bayer

**Période de risque :** de la levée (particulièrement sensible au ravageur) jusqu'au stade 3 feuilles.

Attention, la présence de limaces est très liée à l'historique parcelle mais aussi aux conditions climatiques.

### **Leviers disponibles pour anticiper et réduire les risques :**

Pour lutter contre les limaces, il faut considérer que l'on dispose d'un ensemble de moyens permettant de diminuer ou de réguler les populations.

- Travailler le sol : tout travail du sol peut s'avérer bénéfique pour lutter contre les limaces. Avec le travail superficiel, on perturbe l'horizon où se trouve la majorité des populations.
- Eviter les mottes, sinon rouler
- En situation à risque, semer tôt : sur colza, les semis tardifs sont généralement les plus exposés car plus il faut de temps à un colza pour atteindre son stade limite de sensibilité (3-4 feuilles) plus le risque d'attaque grave est important. En situation à risque, il est donc conseillé de semer en début de date optimale. Si une attaque de limaces provoquait des dégâts sur des semis précoces, il est toujours possible de resemer.
- Pour préserver les insectes prédateurs de limaces, n'employer les molluscicides que si nécessaire.

### **Analyser le risque lié à la parcelle :**

grille de risque ACTA		Notes	Entrer votre note ici
Historique Limace N-1	Beaucoup de limaces	4	
	Quelques limaces	2	
	Absence de limace	0	
Sol	Argileux	5	
	Limono-argileux	4	
	Argilo-calcaire	4	
	Limoneux	2	
	Limono-sableux/Champagne crayeuse	1	
	Sableux	0	
Précédent	Colza	6	
	Céréales d'hiver	4	
	Cultures de printemps	1	
	Pluri-annuelles (prairies, jachères...)	5	
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0	
	Labour sans déchaumage après récolte	2	
	Déchaumage après récolte	1	
	Déchaumage mais pas après récolte	2	
	Absence de travail du sol	4	
Végétation pendant l'interculture	Très développé	4	
	Peu développée	2	
	Rare	0	
Préparation lit de semences	Grossière	4	
	Intermédiaire	2	
	Fine	0	
Date de semis Céréales / colza	Semis précoce	1	
	Semis normal	2	
	Semis tardif	4	
<b>Somme des notes de votre parcelle</b>			

**= Niveau de risque**    0 FAIBLE    18 MOYEN    23 FORT    +28

Analyser le risque lié à l'année : surveiller les limaces avant, pendant et après la levée.

En période humide ou de pluies en interculture, vérifier la présence des limaces pendant l'interculture et avant le semis. Attention car des dégâts sont possibles dans le sol avant émergence des plantules. Il est important de diagnostiquer le risque en amont de la levée notamment en parcelle à risque fort à très fort pour prévenir des attaques avant la levée du colza.

### **Comment observer si les limaces sont actives ?**

Regarder directement si les limaces sont actives sur le sol humide en surface, avant qu'il ne fasse trop jour.

Le piégeage est la solution la plus efficace car elle permet, dans le même temps, de dénombrer les limaces. Il suffit de disposer un abri sur la surface du sol (carton plastifié, tuile, soucoupe plastique, planche, etc.).

Sur colza, en été, les limaces peuvent être présentes, enfouies dans un sol encore trop sec en profondeur, et non détectées par piégeage même sur sol ré-humidifié en surface. Des reprises d'activités échelonnées peuvent être observées.



Sur le plan quantitatif, la simple présence d'une ou de quelques limaces sous un piège peut traduire un risque important.

Il faut cependant prendre quelques précautions :

- avant la pose des pièges, les humidifier à saturation par un trempage préalable ;
- poser les pièges la veille du relevé, de préférence en soirée pour éviter le dessèchement qui se produit dans la journée, face aluminium visible au-dessus du piège ;
- ne pas déposer d'appâts ;
- relever les pièges le lendemain matin avant la chaleur.

### **Seuil indicatif de risque :**

Il n'existe pas vraiment de seuil de risque pour les limaces. Le colza est une culture très sensible car la section de l'hypocotyle à la levée est irrémédiable. A ce stade du colza, il n'y a aucune compensation possible.

A partir de 3-4 feuilles, le colza entre dans une dynamique de pousse plus intense, le risque devient faible.

Relevez plusieurs fois par semaine le piège pour y dénombrer la présence de limaces. Entre 2 observations, c'est l'augmentation significative du nombre d'individus sous les pièges qui permet d'alerter sur le niveau de risque. Selon les sources et le stade de la culture, on peut éventuellement considérer que le seuil indicatif de risque est atteint en présence de 5 à 16 limaces par m<sup>2</sup> de pièges.

L'évolution notable des dégâts sur plantes est également un indicateur précieux.

L'intérêt d'une intervention s'évalue en fonction du stade de la culture, des populations de limaces présentes, du niveau de risque à la parcelle, des conditions climatiques à la levée, des dégâts observés et de la dynamique de pousse du colza.

### **Evaluation du risque - limaces**

Actuellement risque nul

## • Petites et grosses altises

**Rappel des dégâts** : morsures sur cotylédons et jeunes feuilles, entraînant une réduction de la surface foliaire.

**Observations du réseau** : Aucune altise piégée sur les parcelles observées.

**Période de risque** : de la levée à 3 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 présentant des morsures sans dépasser ¼ de la surface végétative.

### Evaluation du risque - Altises

Surveillez vos parcelles dès la levée afin de détecter la présence d'altises. Nous sommes actuellement dans la période à risque, les conditions climatiques actuelles étant favorables et d'autant plus que le développement du colza est faible.

## • Tenthredes de la rave

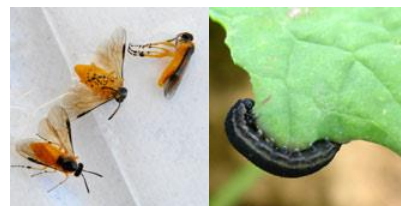
**Biologie** : L'adulte est un hyménoptère jaune et noir de 6-8 mm de long. Il n'est pas nuisible. La larve est une fausse chenille grise à noire avec une bande longitudinale foncée de chaque côté du corps. Elle consomme les feuilles du colza en dédaignant les nervures. Les morsures sur cotylédons et jeunes feuilles, entraînant une réduction de la surface foliaire.

Les larves de tenthredes sont des ravageurs occasionnels et se manifestent particulièrement sur des semis précoces de colzas. Ponctuellement les dégâts peuvent être très importants avec la quasi-destruction de la culture mais ce cas de figure est rare

**Observations du réseau** : Des dégâts importants ont été signalés sur une parcelle de colza fourragère à Nexon (photo ci-contre).

**Période de risque** : de la levée à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : les surfaces consommées sont supérieures au ¼ de la surface végétative.



Terres Inovia



H Mazaud

### Evaluation du risque – tenthredes

Surveillez vos parcelles dès la levée.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes** : FREDON Limousin, Chambres d'Agriculture 19, 23 et 87, Sébastien Pinthon

*« Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire). »*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*